

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 Avril 2015

L'an deux mil quinze, le huit avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers

Municipaux :

En exercice : 19
Présents : 18
Pouvoirs : 1
Votants : 18

Date de la convocation :

02 Avril 2015

Date d'affichage :

02 Avril 2015

Présents : MM. Michel BRARD - Catherine LEBOUcq - Jean-Luc VALLET – Cécile BOULDE - Adjoints

Anne LEGOUBE- Marc LIBERT – Christian THEBAULT- Patricia PAUTONNIER – Karine HUART – Jean-Marc COSTENTIN – Aline JOSSE - Madeleine DENIS - Charles DAVENEL- Anne-Marie VEILLE - Nicolas HARDY -- Sébastien TROUVÉ - Dominique FROC

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Michel BENEDETTI donne pouvoir à Bernard DELAUNAY

Absente : /

Secrétaire de séance : Madame Cécile BOULDE est désignée comme secrétaire de séance

Ordre du jour

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 mars 2015
- Futur lotissement communal :
 - Création du budget annexe (délibération)
 - Nomination du lotissement (délibération)
- Convention de prestation de service relative à l'instruction du droit des sols (délibération)
- Centre de loisirs – camps été 2015 : détermination des tarifs (délibération)
- Bâtiment de l'ancien presbytère : résultats de l'étude du Pays Touristique de Fougères
- Compte-rendu de commissions :
 - Espaces verts environnement
 - Dispositif argent de poche
- Questions diverses

Monsieur le Maire étant indisponible en début de séance, Michel BRARD, 1^{er} Adjoint, assure la présidence de la séance.

Adoption de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 mars 2015

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Futur lotissement communal :

Michel BRARD rappelle que par délibération du 11 mars 2015, le conseil municipal a décidé l'acquisition d'une parcelle appartenant à l'indivision PAPOUIN en vue de la réalisation d'un lotissement communal. Cette décision s'inscrit suite à une réflexion menée, courant 2013, dans le cadre d'un contrat d'objectifs portant sur le développement urbain de la commune.

Il y a lieu, d'ores et déjà, de créer un budget annexe.

La mairie a sollicité Marcel HODEBERT pour connaître son avis sur l'appellation possible de ce futur lotissement. La parcelle d'emprise étant située à proximité de l'ancien presbytère, il a rappelé que François BORDAIS, curé à la Paroisse, avait été à l'origine de la construction de l'école publique sur une parcelle de l'ancien presbytère, mise à disposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer un budget annexe pour ce lotissement
- de demander son assujettissement à la T.V.A
- de nommer ce futur lotissement : Lotissement François Bordais.
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toute démarche et à signer tout document à intervenir.

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

Sébastien TROUVÉ préconise d'être attentif dans l'étude de ce lotissement aux obligations thermiques horizon 2020.

Convention de prestation de service relative à l'instruction du droit des sols

Michel BRARD rappelle que suite au désengagement de l'Etat pour l'instruction du droit des sols programmé pour le 1^{er} juillet 2015, le Syndicat mixte du SCOT a décidé de créer un service d'instruction, à cette date, au profit des communes membres de communautés de plus de 10 000 habitants dans le périmètre du Pays de Fougères.

Il précise que pour pouvoir bénéficier de ce service mutualisé, une convention doit être passée entre la commune et le SCOT. Cette convention définit les modalités de la prestation relative à l'instruction du droit des sols, les obligations de chacune des parties, la durée, et la tarification applicable aux communes bénéficiaires du service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention proposée
- d'accepter la participation financière qui sera calculée à partir d'une tarification à l'acte qui tient compte de la prise en charge partielle par la communauté de communes –Fougères Communauté –
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de chaque année en section de fonctionnement

Michel BRARD précise que pour 2015, la participation de Fougères Communauté est de 1.30 € par habitant. L'estimation de la participation, au vu des réalisations d'actes en 2014, est de l'ordre de 2 500 à 3000 € pour l'année.

Les communes des Communautés de communes inférieures à 10 000 habitants peuvent continuer à bénéficier des services de la DDTM. C'est le cas pour les communautés de Louvigné du Désert et d'Antrain.

Les communautés concernées par le service du SCOT sont : Fougères Communauté – St Aubin du Cormier et le Coglais.

Centre de loisirs – camps été 2015 : détermination des tarifs

Catherine LÉBOUCQ, Adjointe, présente les modalités possibles d'organisation de camps pendant les vacances d'été 2015 et propose de définir les tarifs à demander aux familles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- l'organisation d'un camp sur chacun des deux mois, juillet et août, sur le même site par souci d'équité pour les enfants, soit au camping municipal de PAIMPONT
- la prise en charge par la commune d'une partie du coût établi sur la base d'un séjour de 3 nuits avec transports et un effectif de 20 enfants, soit 2 253 € par camp.
- d'appliquer le principe des tranches de revenus comme préconisé par la CAF
- de fixer les tarifs à demander aux familles comme suit :

QF	- de 567 €	568 à 900 €	901 à 1 400 €	+ de 1 401 €	Extérieurs
Camping municipal à Paimpont	55 €	60 €	65 €	70 €	75 €

Prix par enfant et par séjour.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tout document à intervenir et à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

Vote :

- avis défavorable : 0
- abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Bâtiment de l'ancien presbytère : résultats de l'étude du Pays Touristique de Fougères

Le conseil municipal prend acte des éléments de l'étude réalisée par le Pays Touristique de Fougères portant sur la transformation de ce bâtiment en hébergement rural (gîte ou chambre d'hôtes) ou en restaurant.

Il présente de vrais potentiels par ses qualités architecturales, sa superficie et sa situation au centre bourg, à proximité de Fougères et de l'A84. Cependant le poids de l'investissement est important et peut être le principal frein à la faisabilité d'un projet.

Le Pays d'accueil ne conseille pas à la commune d'intervenir, sous quelque forme que ce soit, intervention qui pourrait être vécue comme une concurrence déloyale.

Il n'est pas à exclure l'éventualité de trouver un porteur de projet qui soit en capacité d'assumer l'investissement. La question pourrait être posée à la Fondation du Patrimoine auprès de qui les investisseurs recherchent du bien patrimonial.

Le conseil municipal décide de réfléchir à une autre orientation tendant à développer un accueil de services à la personne. Des visites sur d'autres communes vont être organisées ainsi qu'une réunion avec des représentants du Conseil Général et de l'Agence Régionale de Santé – ARS- Catherine LEBOUQC et Madeleine DENIS sont chargées d'organiser une visite de ce qui existe sur d'autres communes.

L'idée de réfléchir à une mixité d'accueil est émise comme par exemple une Maison des Assistantes Maternelles.

Compte-rendu de commissions

Commission Espaces verts – Environnement

Cécile BOULDE, Adjointe, en fait le compte-rendu et précise l'objet de la réunion :

- Equipements ludiques et sportifs : les membres de la commission s'accordent pour limiter les agrès sur la partie « bourg » de la voie verte, c'est-à-dire du cœur de bourg (dans les emplacements prévus) au lieu-dit « l'Orquère ». A privilégier : les «équipements à la fois adulte et enfant, plutôt en métal pour donner un côté plus moderne et limiter les usures par le temps et les dégradations.

Cécile BOULDE fait réaliser quelques devis afin de préciser la prise de décision sur le nombre d'agrès et leurs emplacements.

- Chemins de randonnées/marche autour du bourg et leurs balisages : à partir de plans cadastraux, différents tracés de chemins de marche autour du bourg sont dessinés. Quelques exemples de balisage sont évoqués : type chemin de découverte dans Fougères (empreinte de pas), panneau avec différentes couleurs et le temps de la boucle.
- Cécile BOULDE précise que le démarrage de la voie verte sera matérialisée par des jardinières et que les entrées de bourg (environ 40 m²) seront fleuries cette année dans des tons de jaune, orange, tons qui rappelleront le passage du tour de France cycliste le 10 juillet prochain.

Commission dispositif Argent de Poche

Marc LIBERT rappelle que, suite au succès remporté par le dispositif en été 2014, la décision avait été prise de le reconduire aux vacances d'avril.

La commission, au vu du recensement des besoins en espaces verts et en entretien des bâtiments communaux : école publique et salle des sports, a organisé la programmation des chantiers :

40 demie - journées de travail
8 filles et 8 garçons inscrits
3 chantiers par jeune sur la période
Encadrement par les agents communaux.

Il sera fait appel aux conseillers bénévoles pour cet été.

Comité de pilotage – Nouveaux rythmes scolaires

Catherine LÉBOUCQ relate la réunion du 19 mars regroupant les représentants des parents d'élèves, les directrices des écoles, Monsieur BODIN, Inspecteur d'Académie de Fougères, Jenny, coordinatrice des TAP.

Le comité de pilotage a d'abord fait le bilan de l'expérience en cours. Une seule réserve a été émise : les parents souhaitent savoir ce que font leurs enfants.

Les membres du comité ont ensuite réfléchi à l'élaboration du PEDT – Projet Educatif Territorial – à partir d'un projet pré - établi en interne visant à assurer la continuité éducative pour l'enfant dans tous les différents temps de la journée.

Le PEDT est devenu obligatoire pour continuer à percevoir l'aide de l'Etat, à raison de 50 € par enfant.

Arrivée de Monsieur le Maire à 21h10

Questions diverses

Dossier terrain TOREL : Monsieur le Maire et Michel BRARD ont rencontré le cabinet DIARD et l'entreprise GUILLAUME constructions. La commune a montré son intérêt pour le terrain situé en bordure de la rue et eux garderaient la commercialisation de la partie du fond.

Un premier contact a été pris avec Madame BORDAIS pour la desserte du terrain attenant à sa propriété. La discussion est ouverte pour trouver un accord.

Ce terrain est bien placé.

Le conseil municipal valide ces orientations.

Terrain attenant à l'ancien presbytère :

Le conseil municipal accepte la mise à disposition à titre gratuit et précaire à des particuliers intéressés pour le jardinage.

Panneau lumineux :

La commission communication s'est rendue sur place en recherche d'un emplacement adapté. Un fournisseur a conseillé de la mettre en coin du terrain situé à côté de la boulangerie.

L'écriture du panneau est gérée à partir d'un ordinateur ou d'un smartphone, en lumière monochrome : orange.

Le coût d'acquisition sera d'environ 10 000 €. S'y ajoute un abonnement.

Michel BRARD rappelle que les membres du Conseil municipal et de la commission des sports sont invités à une visite d'un terrain synthétique sur Fougères le 17 avril à 18heures à Paron.

Monsieur le Maire précise que l'inauguration de la mise en service du nouvel équipement téléphonique et fibre optique par Orange aura lieu le mercredi 22 avril 2015 à 18h30. Une information sera faite par voie de presse ainsi que par le bulletin qui sortira peu de temps après.

Monsieur le Maire propose, sur la demande du SIVU Transports, de renommer l'arrêt de bus situé à la Grande Marche. Le conseil municipal décide de lui attribuer le nom de Grande Marche (à la place de CG35).

La cérémonie de réception des nouveaux habitants initialement prévue le samedi 25 avril à 11 heures est reportée au 28 août lors du forum des associations qui se déroulera de 18h à 21 h. L'accueil des nouveaux habitants pourrait avoir lieu à 19 heures.

Sur demande d'Anne LEGOUBÉ, Monsieur le Maire confirme qu'un état des lieux avec l'entreprise SERENDIP aura lieu en fin de chantier rue Pierre Turgis, Estienne de Javené à l'occasion de la réception des travaux.

Le revêtement définitif est prévu les mercredi 22 et jeudi 23 avril.

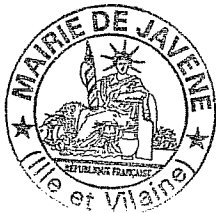
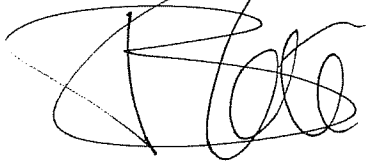
Calendrier :

Prochain Conseil municipal :	Mercredi 13 mai 2015 à 20 h
Prochain bureau municipal :	Mercredi 29 avril à 18h30
Commission communication :	Lundi 27 avril 2015 à 18h30
Visite d'un terrain de football :	Vendredi 17 avril 2015 à 18h à Paron.

Une visite par les membres du conseil municipal des Etablissements CHIMIREC va être sollicitée par Monsieur le Maire auprès de Monsieur Bertrand VIVIER, directeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La secrétaire,
Cécile BOULDÉ



Le Maire,
Bernard DELAUNAY.

